

PLU

Déclaration de Projet n°1



C1 : PLAN DE ZONAGE - SECTEUR OUEST

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 26/02/2004
 Modification n°1 approuvée le 01/06/2006
 Mise à jour n°1 en date du 16/05/2008
 Modification n°2 approuvée le 27/01/2011
 Modification simplifiée n°1 approuvée le 09/07/2018
 Modification n°3 approuvée le 25/09/2018
 Mise à jour n°2 en date du 25/03/2019
 Mise à jour n°3 en date du 29/06/2020
 Mise à jour n°4 en date du 30/08/2021
 Déclaration de Projet emportant MEC du PLU approuvée le

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du
 La Vice-Présidente en charge de l'urbanisme
 Françoise COUE



- Limite de zones
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Plantation à réaliser (alignement d'arbre ou écran boisé)
- Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert
- Élément de paysage (haie) identifié et protégé au titre de l'article L123-1-7ème alinéa du Code de l'Urbanisme
- Sentier piétonnier existant à conserver
- Éléments du «patrimoine de Candé»
- Site archéologique n°49054 - 1 AH Hôpital SAINT Joseph - Aumônerie Saint Jean
- Périmètre de protection du captage d'eau potable situé à Vritz «les Thuyas» et à Angrie «La Kyriaie»

- UA
- UB
- UBa
- Ubb
- UE
- UY
- AU
- Aub
- AUy
- 2AUy
- A
- N
- Ne
- Nh
- Nj
- Np
- Ns

| N° | DESTINATION | BENEFICIAIRE | SURFACE INDICATIVE |
|----|----------------------------------------------------------------------|--------------|--------------------|
| 2 | Voie de jonction de la zone AU des Moulins de Moiron au CD N°6 | Commune | 9600 m2 |
| 4 | Voie d'accès à la zone future zone d'activité de la commune de VRITZ | Commune | 550 m2 |

